

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 juin 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

---

Prière

---

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-35, Loi constituant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et modifiant certaines lois en conséquence.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

#### LOI CONCERNANT LA PREMIÈRE NATION CRIE DE SPLIT LAKE RELATIVEMENT À LA SUBMERSION DE TERRES

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-36, Loi concernant l'accord de règlement de la première nation crie de Split Lake sur des questions découlant d'une convention sur la submersion de terres.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

● (1005)

[Traduction]

#### LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

### LA LOI D'INTERPRÉTATION

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) demande à présenter le projet de loi C-254, Loi modifiant la Loi d'interprétation (Convention relative aux droits de l'enfant).

—Monsieur le Président, j'aimerais formuler quelques observations pour présenter ce qui constitue essentiellement déclaration des droits de l'enfant. Ce projet de loi exigerait du gouvernement qu'il interprète toutes les lois à la lumière de la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant, à la rédaction de laquelle le Canada a grandement contribué et que celui-ci a déjà signée.

On se souviendra qu'en 1989, la Chambre a voté à l'unanimité l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Depuis lors, le nombre des enfants pauvres a encore augmenté. On connaît la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Ce projet de loi vise à faire en sorte que le Canada fasse respecter le droit des enfants canadiens à ne pas être victimes de l'exploitation et de mauvais traitements, que les mesures gouvernementales soient interprétées dans le sens qui est le plus favorable à l'enfant, que les enfants aient accès à des garderies, aux soins de santé et à un niveau de vie qui comble au moins leurs besoins fondamentaux et que les enfants handicapés soient traités avec autant de dignité et puissent bénéficier des mêmes possibilités que les autres enfants.

Si nous voulons passer de la parole aux actes, il est important, je pense, de faire en sorte que les engagements que le Canada a pris à l'égard de ses enfants soient honorés par l'actuel gouvernement. Or, ce n'est malheureusement pas le cas, à l'heure actuelle. La situation des enfants va en empirant au Canada.

À l'instar de ma collègue du Yukon et de mes collègues de Burnaby—Kingsway, de Kamloops et de Notre-Dame-de-Grâce qui ont tous fait savoir qu'ils allaient appuyer ce projet de loi, j'espère que nous ne tarderons pas à voir des résultats concrets.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### PÉTITIONS

#### L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, mes électeurs m'ont demandé de présenter à la Chambre trois pétitions dûment préparées et signées.